

# Archive du trimestre

Décembre 2019

N°11

## La tempête du 26 décembre 1999 : vingt ans après

Le 26 décembre 1999, une tempête d'une violence exceptionnelle ravage le territoire français. Les vents sont mesurés à près de 200 km/h sur certains points de la côte et de 120 à 150 km/h à l'intérieur des terres. Les toitures s'envolent, les pylônes et les panneaux publicitaires s'effondrent, les forêts sont dévastées. Le trafic aérien est interrompu, les trains ne circulent plus, certaines routes et autoroutes sont coupées. Des centaines de milliers d'abonnés sont privés d'électricité. En Alsace, on recensera quatre morts et plus de 200 blessés, dont une dizaine gravement. Soixante-neuf départements seront déclarés en situation de catastrophe naturelle.



Le lycée Xavier Nessel - Alphonse Heinrich à Haguenau a été l'un des plus durement touchés lors de la tempête du 26 décembre. Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 2056 WR 27, photo 549-643-35.

De nombreux bâtiments publics subissent des dégâts sur les territoires alsacien, champardennais et lorrain. Parmi les bâtiments endommagés, il faut mentionner les lycées, dont le conseil régional a la responsabilité. Du côté alsacien, 13 lycées sont particulièrement touchés, 41 subissent des dégâts d'importance moyenne, 24 lycées présentent des dégâts minimes. On ne compte plus les arbres déracinés, les toitures arrachées et les infiltrations d'eau. Les services de la Région interviennent immédiatement pour lancer les travaux nécessaires à la mise en sécurité des établissements et à la réparation des dégâts les plus importants. Aucun établissement n'a été fermé : tous les lycées ont pu accueillir les élèves pour la rentrée scolaire du 4 janvier. Dans les deux mois qui suivent, plus de 200 interventions ont été programmées sur 77 établissements, pour un montant total estimé à environ 20 millions de francs.

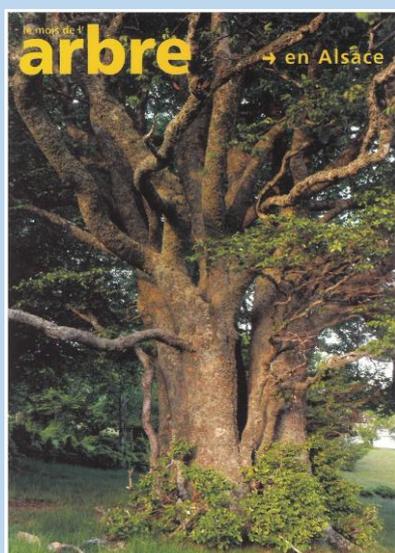
En Lorraine, 92 lycées sont touchés, pour lesquels les dommages sont estimés à plus de 60 millions de francs. Comme en Alsace, la Région Lorraine consacre une somme de 20 millions de francs à la réparation des premiers dégâts, afin d'assurer la continuité du service public de l'enseignement.

Le patrimoine forestier est également durement touché, défigurant gravement les paysages des trois régions du Grand Est. Le volume de chablis s'élève à environ 6,5 millions de m<sup>3</sup> en Alsace, 29 millions de m<sup>3</sup> en Lorraine et 14 millions de m<sup>3</sup> en Champagne-Ardenne. La quantité de chablis représente l'équivalent de deux années de production pour l'Alsace et de six à sept années pour la Lorraine. Dès le lendemain de la tempête, l'Etat et les collectivités territoriales se sont mobilisés pour adopter un plan d'urgence visant à dégager et à sécuriser au plus vite les forêts, à valoriser le bois à terre et à soutenir financièrement les domaines économiques régionaux les plus touchés, comme le tourisme vert.

Dans sa séance du 4 février 2000, le conseil régional d'Alsace vote un plan d'urgence pour venir en aide à la filière bois : acquisition de matériel de débardage et de camions-grumiers, aide au stockage du bois et construction de hangars. Des aides sont prévues pour inciter les communes à développer les modes de chauffage au bois. Le plan de formation pour la professionnalisation des bûcherons est renforcé, tandis que des chantiers-école sont mis en œuvre pour la réhabilitation du massif forestier. Le montant total des mesures d'urgence pour la filière forêt-bois s'est élevé à un total d'environ 120 millions de francs.

La Région Lorraine, quant à elle, craint fortement les retombées négatives de la tempête sur le tourisme vert, secteur particulièrement important de l'économie régionale. Les sentiers de randonnée sont en très mauvais état, les attractions touristiques comme l'Aventure Parc du site du lac de Pierre Percée sont détruites et les forêts vosgiennes, zones très touristiques, sont fortement dégradées et interdites aux promeneurs pour cause de sécurité. La création ou la remise en état des sentiers, la restauration des cours d'eaux, ainsi que l'estimation des dégâts matériels et économiques sont certaines des actions adoptées pour réagir à cette catastrophe naturelle.

Quelques mois plus tard, un deuxième train de mesures est adopté pour faciliter la résorption des chablis. Il visait à moderniser ou à rouvrir les gares spécialisées dans le trafic bois, afin de permettre aux chablis dégagés d'être réexpédiés par le mode ferroviaire. Dix gares font l'objet de travaux en Alsace et sept en Lorraine. Ces travaux, évalués à 6,6 millions de francs en Alsace et à 4,9 millions de francs en Lorraine, devaient être cofinancés par l'Etat, les Régions et la SNCF.



Le reboisement des lycées préoccupe également la Région Alsace. Dès le mois de mars 2000, une opération « Des arbres dans nos lycées » est lancée. Des subventions sont accordées aux établissements qui s'engagent en contrepartie à impliquer les élèves ou un groupe d'élèves dans le choix des essences, la définition du parti environnemental, la gestion du projet. Cette initiative trouvera sa concrétisation en novembre 2000 dans le cadre de la manifestation « Le mois de l'arbre en Alsace ». Entre le 24 et le 29 novembre, plusieurs cérémonies sont organisées dans toute l'Alsace pour la plantation d'arbres dans l'enceinte des lycées.

Affiche de la manifestation « Le Mois de l'arbre » organisée par la Région Alsace en partenariat avec les acteurs de la filière bois, les arboriculteurs d'Alsace, l'Education nationale et la Direction régionale de l'environnement. Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 1950 WR 13.

Il faut aussi penser à la reconstitution des peuplements forestiers. Dès 2002, la Région Alsace accorde son soutien à l'association Forêt Privée d'Alsace pour la formation des sylviculteurs privés. La même année, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Lorraine-Alsace publie avec le soutien de la Région des guides et fiches pratiques pour la reconstitution des peuplements et le choix des essences dans les secteurs touchés par la tempête.

L'impact de la tempête sur les milieux aquatiques du massif vosgien est une autre source de préoccupation. En 2005, l'ONF Lorraine et Alsace s'associent afin d'effectuer un état des lieux avec le soutien financier de la Région Lorraine et du Conseil général des Vosges.

**EN BREF**

- La revégétalisation progressive des trouées = résorption des perturbations
  - Les conséquences directes de la tempête sur les cours d'eau voirsiers s'estompent progressivement avec la résorption des trouées. Pour autant, 2 milieux restent fortement perturbés : 1/ l'absence de revégétalisation suite à un bûchage écoprogresse (assezement du sol suite à la sur-mécanisation...)
- La tempête = amplificateur des dégâts liés à l'exploitation
  - La tempête a amplifié et concentré dans certains bassins versants les dégâts liés à l'exploitation forestière sur les cours d'eau.
  - L'intensification des exploitations post-tempête prolonge les perturbations dans le temps.
  - Les Vosges gréseuses très sensibles à l'érosion sont plus touchées.
- Effet positif de la tempête = réduction de l'enrêchement des vallons
  - La tempête a localement ou régionalement la pression d'enrêchement, en touchant spécifiquement les pentes étagées et monopécunifères de réseaux. Reticule des gestionnaires à venir à l'installation des filets de ripplive en régulant rapidement la dynamique de croissance des réseaux et en favorisant l'installation des essences arbusculées et arborelles, spécifiques à la ripplive.
- La ripplive = bellement tampon protecteur des cours d'eau
  - Le gestionnaire doit trouver la mise en place de bellements tampon en bordure de cours d'eau à la fois pour répondre aux caractéristiques écologiques de ces milieux et être maître des hautes et basses vallées écologiques, mais également pour contrôler les perturbations directes et indirectes liées à la gestion forestière.

**LES PERSPECTIVES**

- Assurer un suivi pour évaluer l'efficacité des chantiers pilotes.
- Poursuivre l'effort de formation, des personnels techniques de l'ONF MAIS également des exploitants forestiers.
- Dans la dynamique de sa politique environnementale l'ONF doit améliorer la prise en compte des milieux aquatiques dans sa gestion courante à travers la diffusion des bonnes pratiques de gestion, et à travers la mise en application de la réglementation (loi sur l'eau et sur les milieux aquatiques et réglementation interne).

**EMERGENCE DE L'ETUDE...**

**État d'urgence de l'après tempête**  
 Une situation de crise qui mobilise l'ensemble des forestiers, l'activité se concentre sur l'exploitation des chablis et la reconstitution des peuplements.

**...des bassins versants fortement déboisés et beaucoup de questionnements**  
 Plus de 15 000 ha de peuplements renversés et de nombreux bassins versants brutalement déboisés. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse s'est rapidement inquiétée des effets de la tempête sur les milieux aquatiques du massif vosgien. De nombreuses questions sont soulevées...

**Quels impacts de la tempête sur les ripplives, sur l'érosion des versants déboisés, et quels effets liés à l'intensification de l'exploitation ?**

**...la mobilisation de l'ONF à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.**  
 L'ONF Lorraine et Alsace se sont associés afin d'effectuer un état des lieux des conséquences de la tempête sur les milieux aquatiques.

« Etude des conséquences de la tempête de 1999 sur les milieux aquatiques du massif vosgien ». Cette étude a été réalisée par l'ONF Lorraine et l'ONF Alsace à l'initiative de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 1425 WLO 27.

Vingt ans après la tempête qui a balayé la France le 26 décembre 1999, il reste le souvenir d'un événement climatique exceptionnel dont le traumatisme ne s'est pas encore totalement effacé. Les dégâts causés aux réseaux d'électricité et aux bâtiments publics et privés ont certes été rapidement réparés. La forêt et les cours d'eau en revanche ont mis du temps à panser toutes leurs plaies, éprouvés par la tempête d'une part mais surtout par l'exploitation de masse des chablis. La catastrophe a cependant joué un rôle salutaire en accélérant la mutation de la sylviculture. Elle a incité à délaisser certaines pratiques pour une approche plus durable. Les promeneurs quant à eux ont depuis longtemps retrouvé le chemin des massifs forestiers. Après la tempête, certaines forêts étaient restées interdites d'accès durant de longues semaines...

Service Archives et Stratégie de l'Information

[archives@grandest.fr](mailto:archives@grandest.fr)

**Site de Strasbourg**  
 Siège du Conseil Régional  
 1 place Adrien Zeller  
 BP 91006  
 67070 STRASBOURG CEDEX  
 Tél. 03.88.15.67.66 ou 03.88.15.38.02

**Site de Châlons-en-Champagne**  
 Hôtel de Région  
 5 rue de Jéricho  
 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
 CEDEX  
 Tél. 03.26.70.31.63

**Site de Metz**  
 Hôtel de Région  
 Place Gabriel Hocquard  
 CS 81004  
 57036 METZ CEDEX  
 Tél. 03.87.33.62.73 ou 03.87.33.62.53